

Code du travail

Tout bénéf pour le Medef !

Le gouvernement a rendu public le projet de loi travail, visant à « instituer de nouvelles libertés et protections pour les entreprises et les actifs ». Ce texte offre une liberté totale au patronat et constituerait s'il était adopté un recul historique des droits pour les salariés.

53 articles, 7 titres, 131 pages où tout y passe, où tout est cassé :

- ◆ **A la protection des salariés**, c'est désormais la prise en compte des intérêts financiers du patronat et des actionnaires qui sera privilégiée.
- ◆ **Les « 35 heures » seront rendues obsolètes** : non seulement les heures supplémentaires ne seront pratiquement plus payées, mais le temps de travail pourra aussi être modulé sans aucune contrepartie salariale !
- ◆ **La primauté sera donnée à l'accord d'entreprise** permettant la remise en cause des garanties fixées par la loi et les conventions collectives de branche.
- ◆ **La mise en œuvre du « référendum – chantage » d'entreprise** pour faire accepter des accords minoritaires régressifs, en lieu et place de la consultation des salariés à partir de leurs revendications et de leurs exigences.
- ◆ **Le plafonnement (même indicatif) des indemnités prud'homales** dues en cas de licenciement abusif à des niveaux particulièrement bas, au détriment du principe de la réparation intégrale du préjudice et instaurant ainsi une « autorisation de licencier sans motif ».
- ◆ **L'élargissement de la définition du licenciement économique** facilitant la rupture du contrat même si l'entreprise ou le groupe ne connaît pas de difficultés économiques sérieuses ou déguise des baisses d'activité.
- ◆ **L'élargissement des forfaits-jours** décidé unilatéralement par l'employeur.
- ◆ **La modification forcée du contrat de travail** en cas d'accord d'entreprise portant sur l'emploi.



Pas étonnant que le Medef applaudisse des deux mains !

La future réforme du droit du travail instaure de fait la course au moins disant social pour les entreprises et un salariat low cost.

Elle est sous-tendue par l'idée que **les protections sociales accordées aux salariés seraient la cause du chômage !** Depuis quand la déréglementation favorise-t-elle l'emploi ?

Pour la CGT, il est tout au contraire nécessaire de fortifier le code du travail pour lutter contre l'explosion de la précarité et la dégradation de la vie au travail. Pour cela, nous proposons la prise en compte de droits nouveaux pour répondre aux défis du XXIème siècle et non le retour dans le passé.

Rien n'est encore joué !

Les premières actions et réactions syndicales et citoyennes ont contraint le gouvernement à modifier certains articles de son projet de loi.

Pour autant, les désaccords de fond restent !

Les déséquilibres et inégalités de traitement sur les droits des salariés en fonction des entreprises ainsi que la remise en cause de la représentation syndicale restent la philosophie générale de ce texte.

A chaque entreprise son propre code du travail !

Les licenciements seront facilités indépendamment de la réalité financière et économique des groupes internationaux. C'est la porte ouverte à la multiplication des licenciements boursiers.

Faire des modifications à la marge, n'est pas une réponse. Il faut retirer le projet et ouvrir des négociations sur un contenu nouveau.

Aujourd'hui le mécontentement est réel et s'intensifie.

Les mobilisations des 9 mars et 17 mars un peu partout en France constituent des étapes de mobilisation qui doivent s'amplifier **le 31 mars 2016**, dans le cadre de la journée nationale d'action unitaire interprofessionnelle et intergénérationnelle.

Agissons ensemble !

Salarié du Privé et du public, privés d'emploi, jeunes, retraités, nous avons toutes les raisons de se mobiliser ensemble par toutes les formes y compris la grève et les manifestations pour obtenir le retrait du projet de loi de réforme du Code du travail, pour imposer de nouveaux droits, synonyme de progrès social, pour gagner aussi une autre répartition des richesses dans une société solidaire.

Toutes et tous dans l'action, la grève et les manifestations

Le jeudi 31 mars 2016

A Rennes, 11 h - Esplanade Charles De Gaulle.

A Redon, 11 h devant la Sous –Préfecture

Fougères, 17 h 30 - Place Aristide Briand

A St Malo, 10 h 30 - devant la médiathèque

Vitré, 17 h 30 - Place du Général de Gaulle